

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 20 janvier 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION 2014-2015 DES COMMUNES EXTERIEURES, AUX DEPENSES SCOLAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE.

Décide de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique auprès des Communes non dotées d'écoles ou cas dérogatoires qui ont des élèves scolarisés à l'Ecole Publique de St Germain Laval et fixe le montant pour l'année scolaire 2014-2015 à 575.61 €/élève.

GROUPE SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION

1- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2015 pour une seconde tranche de l'opération « groupe scolaire et aménagement des abords » estimée à ce jour 1 800 000.00 € HT.

2- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention pour les équipements complémentaires du groupe scolaire au titre de la réserve parlementaire.

AMENAGEMENT QUARTIER LE CLAPIER TRANCHE 2015

1- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché de travaux en vue de l'aménagement du quartier du Clapier et l'inscription des dépenses au budget communal et émet un avis favorable sur une consultation par procédure adaptée en application du Code des Marchés publics

2- Approuve l'avenant n°1 en date du 8 décembre 2014 au contrat de maîtrise d'oeuvre établi par Cabinet OXYRIA pour un montant de 10 055.50 €.HT soit 12 066.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux l'aménagement des abords du quartier du Clapier

CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Charge le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 et autorise M. le Maire à signer la convention.

DELEGATION AU CDG 42 AFIN DE NEGOCIER UN CONTRAT GROUPE OUVERT A ADHESION FACULTATIVE AUPRES D'UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE AGREEE, QUI OUVERE LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS

Charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG42 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Adhère aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 et autorise M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG 42

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Transforme un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe en poste d'Adjoint technique principal 1ère classe au 21 juin 2015 suite à un avancement de grade sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Autorise M. le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des missions d'animation musicale pendant les temps d'activités périscolaires pour la période du 25 février 2015 au 30 juin 2015 inclus.

TELEGESTION DU CHAUFFAGE DE L'EQUIPEMENT CULTUREL

Opte pour la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage de la salle culturelle et sportive, approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », approuve la contribution de la commune et autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

TARIFS SPANC 2015

Fixe les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers comme suit pour l'année 2015, variables par application de la formule définie à l'article 7 de la convention :

- Contrôle de Conception	116.00 € TTC.
- Contrôle de Réalisation	134.00 € TTC.
- Contrôle préalable à une transaction	147.00 € TTC.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Fixe les redevances pour occupation du domaine public à compter de l'année 2015 à 2 €. / m2.

LOCATION LOCAL BD DES VINGTAINS

Accord pour louer à compter du 1^{er} février 2015 le local 245 Bvd des Vingtains à Mme Virginie SALLIER.

GESTION DES EAUX ET LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE.

Il est donné connaissance de la consultation du public sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesures associé et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne pour la période de 2016-2021. Les observations éventuelles sont à faire au cours du 1^{er} semestre 2015 et en tout état de cause avant le 18 juin 2015.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 17 février 2015 à 20h.30